

2GMA
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €
Siège social : Saint-Etienne (42000) – 20, rue des Aciéries
982 701 179 RCS Saint-Etienne

(ci-après, la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 19 JUIN 2026

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Président,

Délibérant par application de l'article L. 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation des capitaux propres de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuvés ce jour (et de l'affectation du résultat conformément à ce qui précède), lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

* *

Certifié conforme.

La société 2AB, Président
Représentée par Monsieur Antoine Barthélémy

Signature

